



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 12 mai 2022

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 23653733 PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT – QUINCY SENIORS D1 du 15/05/2022 à 15h00

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 10/05/2022, émise par le club de QUINCY,

Considérant l'intervention des forces de l'ordre à la fin de la rencontre QUINCY 2 / PORTUGAIS DE PONTAULT 2 en Coupe Comité Seniors le 01/05/2022,

Après un échange téléphonique avec M. LAMOURETTE Patrick, Président du club de QUINCY,

Après un échange téléphonique avec M. GALOT Georges, Référent Sécurité du club PORTUGAIS DE PONTAULT COMBAULT

**Confirme la désignation de trois arbitres officiels et d'un délégué officiel.
Décide de déclarer la rencontre susnommée à la cellule de veille.**

Match n° 23703913 ST THIBAUT – MORMANT FC VETERANS D4 du 15/04/2022 à 09h15

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 27/04/2022, émise par le club de MORMANT FC,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Football Animation du 21 avril 2022, concernant le challenge U11 IDF, poule de Mormant du 19/03/2022,

Considérant qu'il n'y a pas d'historique disciplinaire entre les deux équipes vétérans,

Après un échange téléphonique avec M. BONSIGNORE Patrick, Président du club de MORMANT FC,

Après un échange téléphonique avec M. NYEMBMAL Michel, Dirigeant des Vétérans / Educateur du club de ST THIBAUT,

Considérant que M. YEMBMAL Michel veillera à ce que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions,

Décide la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club de MORMANT FC.

Match n° 23769647 AVON FUTSAL 2 – CHESSY ACADEMY SENIORS FUTSAL D1 du 14/05/2022 à 19h00

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 11/02/2022, émise par le club de CHESSY ACADEMY,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 16/02/2022 concernant la rencontre Chessy Academy – Avon Futsal D1 du 05/02/2022,

Après un échange téléphonique avec M. FERREIRA Christopher, Président du club de CHESSY FUTSAL,

Après un échange téléphonique avec M. GOUAILLE Vincent, Président du club d'AVON FUTSAL,

**Décide de confirmer la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club d'AVON FUTSAL
Décide la désignation d'un arbitre officiel et d'un délégué officiel à la charge du club de CHESSY
ACADEMY.**

La Commission a pris connaissance par la suite du forfait de l'équipe de CHESSY FUTSAL.

**Match n° 24183833 PORT. DE L'OURQ MITRY – LONGUEVILLE SENIORS F à 8 du 14/05/2022 à
17h30**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 09/05/2022,
émise par le club de LONGUEVILLE,

Décide la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club de LONGUEVILLE.

Match n° 23655230 CHAMPS FC – LESIGNY SENIORS D3 D

La Commission,

Pour donner suite à la rencontre susnommée qui devait se dérouler le 8 mai 2022,

Considérant que la rencontre a été reportée à une date ultérieure,

La Commission invite :

Club de CHAMPS FC :

Le Président ou son représentant

Le Dirigeant de l'équipe seniors D3

L'Éducateur de l'équipe seniors D3

Le Référent Sécurité

Club de LESIGNY USC :

Le Président ou son représentant

Le Dirigeant de l'équipe seniors D3

L'Éducateur de l'équipe seniors D3

Le Référent Sécurité

Le LUNDI 16 MAI 2022 à 19h00 en Visio-conférence